



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Stockage de batteries au lithium et incendies

Question écrite n° 18210

### Texte de la question

M. Florian Chauche attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la multiplication des incendies de batteries au lithium auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers. On constate ces dernières années une utilisation croissante des batteries au lithium que ce soit pour les véhicules de particuliers, certains poids lourds, ou encore dans le milieu industriel (élévateur et monte-charge). Cet accroissement de l'usage des batteries au lithium s'accompagne d'incendies de bâtiments dans lesquels sont stockés ces batteries. En février 2024, à Viviez dans l'Aveyron, un incendie a détruit un entrepôt, d'une superficie de 3 000 mètres carrés, où était stocké 900 tonnes de batteries au lithium. Le 15 avril 2024, à Sainte-Consoce un autre incendie s'est déclaré dans un entrepôt de batteries au lithium nécessitant l'intervention de plus de 70 sapeurs-pompiers. Or les feux impliquant des batteries au lithium ont un comportement spécifique et les sapeurs-pompiers n'ont à ce jour pas de doctrine opérationnelle commune pour faire face à ce type d'incendies. M. le député demande donc à M. le ministre, si les incidents impliquant des batteries au lithium sont recensés, si des études ont été menées pour évaluer les risques liés à ces incendies et si ces derniers présentent des dangers spécifiques pour la santé des sapeurs-pompiers. En outre, il lui demande si la direction générale de la sécurité civile travaille à l'élaboration d'un guide de doctrine opérationnelle et si des mesures vont être prises pour réglementer et sécuriser le stockage de batteries au lithium.

### Données clés

**Auteur :** [M. Florian Chauche](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18210

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** [Intérieur et outre-mer](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 mai 2024](#), page 4179

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)